

L'Association "Les Mains Au Panier"

AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture Paysanne)
Siège : Maison des Associations
33 Bis Rue Gabriel Peri
69210 L'ARBRESLE
E-mail : amap@lesmainsaupanier.com

Le producteur

Olivier CHAMBE
69210 FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE
N° ECOCERT : 69/161971/514983

Contrat d'engagement N° OL-1016-01

5 octobre 2016 - 29 mars 2017
(Légumes)

L'adhérent

Nom, Prénom :adhérent « Les Mains au Panier »

Engagement

L'adhérent s'engage à prendre, et ce durant toute la durée du contrat défini dans le chapitre « Durée », le ou les paniers choisi dans le chapitre « Options retenues » parmi les options disponibles décrites dans le chapitre « Paniers » en respectant les principes décrits dans la charte des AMAP et notamment le principe de solidarité en cas d'aléa de production.

Les producteurs s'engagent à distribuer selon les modalités de distributions décrites dans le chapitre « Distribution », le ou les paniers choisis par l'adhérent, à l'adhérent ou à toute autre personne mandatée par ce dernier, et à proposer une solution de secours en cas d'aléas.

En tant que consomm'acteur en AMAP ou producteur en AMAP, je m'engage :

- à respecter les principes fondateurs de la charte des AMAP
- à m'inscrire dans le cadre de la garantie participative mise en place, par Alliance PEC RA
- à adhérer au réseau régional des AMAP et, le cas échéant, au réseau local d'AMAP », dans une optique de cohérence et de coopération avec les autres acteurs du réseau.

Durée

Le dit contrat prend effet à la date de signature du contrat et au mieux à partir du **mercredi 5 octobre 2016**, premier jour de livraison et se termine le **mercredi 29 mars 2017**, dernier jour de livraison.

Le contrat peut être rompu par l'adhérent à condition qu'un remplaçant soit désigné pour prendre la suite de ce même contrat, sauf cas très particulier pouvant être discuté lors d'une réunion de bureau.

Distribution

La distribution des paniers se fait sur le lieu de distribution défini par l'association les mercredis de 19h00 à 20h00, la fréquence étant définie par la ou les options retenues dans le chapitre « Options Retenues » du présent contrat. **Les paniers qui ne seront pas récupérés seront distribués aux personnes étant de permanence.**

Mode de Production

Retrouvez les informations concernant les producteurs sur le site internet : www.lesmainsaupanier.com

Panier

Les producteurs proposent dans le cadre de ce contrat des légumes de saison. Ces produits sont proposés sous la forme de 3 paniers de différentes tailles :

	Petit Panier (8,50€)	Panier Moyen (12,50€)	Grand Panier (16,50€)
Formule Unique	1 panier / semaine	1 panier / semaine	1 panier / semaine

Note : tous les prix sont entendus TTC, TVA à 5,5% comprise

Absence des adhérents

Pour information, **aucun report de panier ne sera accordé**. Cependant, sur la période, le producteur permet le choix de 3 jokers :

-
-
-

Il est nécessaire de prévenir 15 jours avant la date du 1^{er} joker afin de faciliter la préparation des paniers.

Pour les absences de l'adhérent, il lui appartient de trouver une autre solution (amis, voisins, famille, autre adhérent ...). Un système d'échange de panier peut-être mis en place par les adhérents afin de gérer les absences supplémentaires.

Options retenues

Un petit panier	soit paniers * 8,50 €	= €
Un panier moyen	soit paniers * 12,50 €	= €
Un grand panier	soit paniers * 16,50 €	= €
		= €

Versement

L'adhérent choisit de payer la somme totale de € en :

..... Versement(s) de €

Les chèques sont à libellés à l'ordre : **Olivier CHAMBE**. La date de l'encaissement est à indiquer au **dos du chèque**.

Signatures

L'adhérent accepte les conditions définies au présent contrat qui deviendra effectif à la réception par les producteurs d'un exemplaire daté et signé.

Fait à l'Arbresle en **2 exemplaire originaux** dont un pour chaque partie.

L'adhérent

Membre du bureau pour le producteur

Le

Le